



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Action de l'Etat en mer



Bilan 2011

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. SAUVETAGE ET ASSISTANCE MARITIMES	3
1.1 Synthèse de l'année	3
1.2 Bilan humain	4
1.3 Bilan par activité	5
1.4 Répartition géographique	6
1.5 Acteurs sollicités	7
1.6 Origine des alertes	7
2. SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION MARITIME	8
2.1 Suivi du trafic maritime	8
2.2 Service de trafic maritime	9
2.3 Service d'assistance maritime	9
3. SURVEILLANCE DES POLLUTIONS	9
4. RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME	9
4.1 Elaboration et diffusion de l'information nautique	9
4.2 Diffusion des bulletins météorologiques	10
CONCLUSION	11

INTRODUCTION

Sous la responsabilité du Haut-commissaire de la République en Polynésie française – délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer – assisté du commandant de zone maritime, le MRCC Papeete assure la coordination de toute opération de recherche et de sauvetage maritimes dans la zone de responsabilité acceptée par la France en Polynésie française et au large de ses îles.

Cette zone de responsabilité immense, couvrant plus de 11 millions de km², comprend des eaux sous juridiction de la Grande-Bretagne (îles Pitcairn), des îles Kiribati et des îles Cook. Elle est limitrophe des zones de responsabilité des Etats-Unis, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou et du Chili.

Classée « A3 » dans le SMDSM (Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer), elle bénéficie d'une couverture satellite permanente par le biais de laquelle peuvent être transmises les alertes émises par balises de détresse ou par INMARSAT. Le MRCC Papeete assure, en complément, une veille téléphonique permanente ainsi que la veille de certaines fréquences radio. Cette veille radio s'effectue, dans les îles de la Société, par le biais des installations VHF de l'OPT exploitées jusqu'en décembre 2010 par « Mahina Radio » ; pour les autres archipels, elle s'effectue par le biais des installations MF-HF dont s'est doté le MRCC fin 2010.

Dirigé par un officier des Affaires maritimes – administration dépendant du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement – que seconde un officier du même ministère, le MRCC Papeete assure cette veille permanente par l'intermédiaire de huit chefs de quart Marine nationale mis à disposition par le ministère de la Défense – cf. arrêté n°886/AEM du 09 décembre 2010 qui fixe l'organisation de la recherche et du sauvetage en mer en Polynésie française.

Le MRCC Papeete est, depuis le 1^{er} septembre 2011, intégré au Centre maritime commun de Polynésie française. Il y exerce, à l'exception de la surveillance des pêches, l'ensemble des fonctions dévolues en métropole aux CROSS (Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage). A la mission de coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer s'ajoutent donc celles de surveillance de la navigation, de coordination des opérations de constatation des pollutions et d'élaboration et de diffusion du renseignement de sécurité maritime.

1. SAUVETAGE ET ASSISTANCE MARITIMES

1.1 Synthèse de l'année

En 2011, le MRCC Papeete a traité 293 affaires qui se répartissent en :

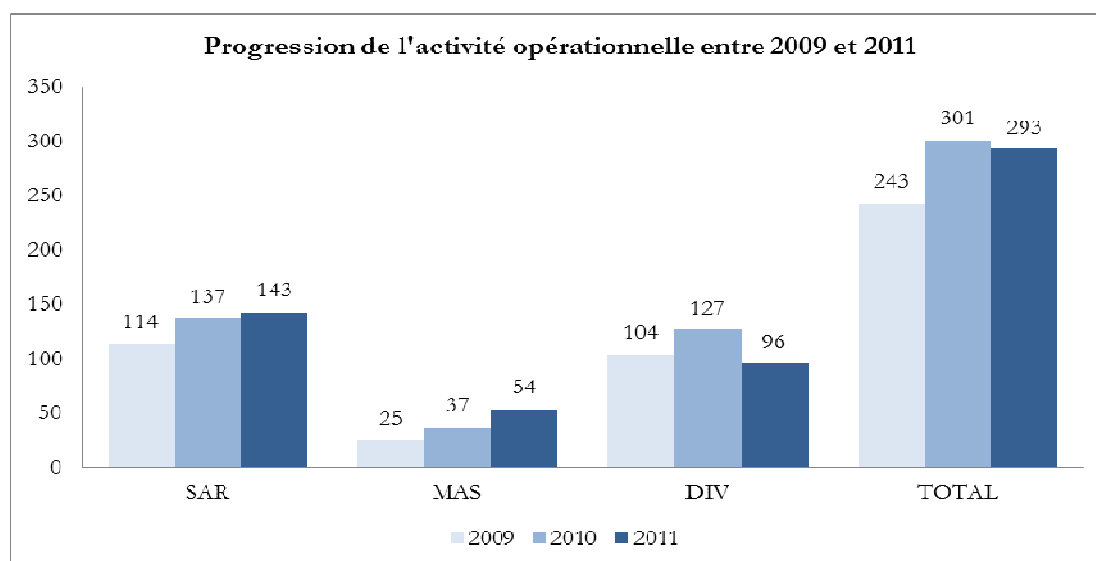
- 143 opérations de recherche et de sauvetage (SAR)
- 54 opérations d'assistance aux navires (MAS)
- 96 opérations diverses, incluant notamment des suivis de navigation au profit de navires ayant connu un incident à bord mais ne nécessitant pas assistance (DIV).

Le nombre d'affaires traitées par le MRCC Papeete a donc légèrement décliné par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle le MRCC Papeete avait traité 301 affaires.

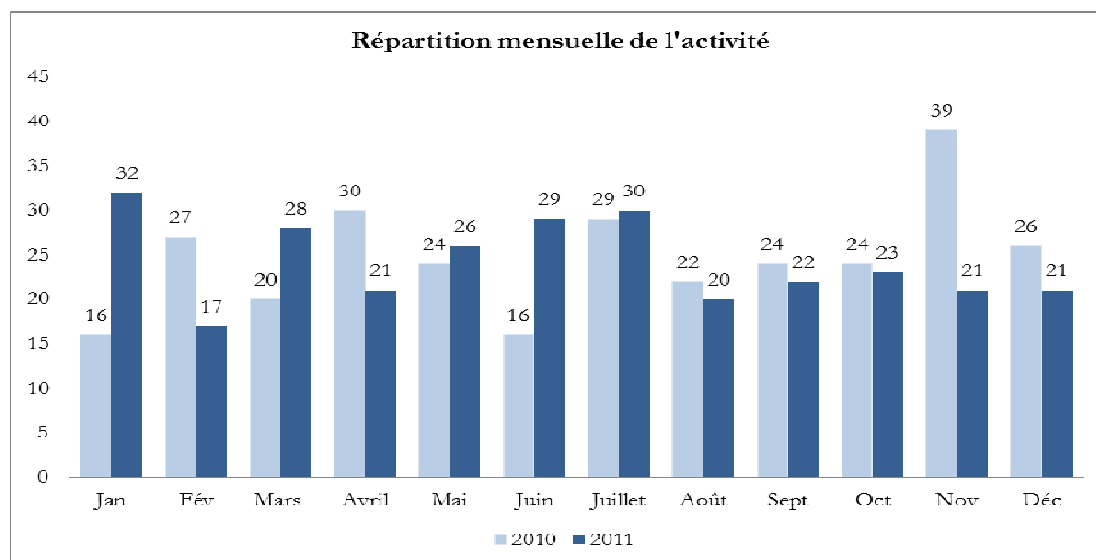
Cette légère déclin ne saurait toutefois masquer le fait que la part des opérations de sauvetage et d'assistance aux navires est en augmentation constante depuis trois ans. Cette augmentation est désormais essentiellement liée à la croissance du nombre d'opérations d'assistance aux navires (+ 45% par rapport à l'année précédente), le nombre d'opérations de recherche et de sauvetage tendant à se stabiliser. Le nombre de personnes impliquées a, de la même façon, cru de manière significative (voir 1.2. *Bilan humain*).

La diminution du nombre total d'affaires traitées par le MRCC est en réalité due à une révision des critères de classement des opérations DIV, dont ont été exclues toutes les déclarations de partance reçues des municipalités pour les trajets inter-îles effectués dans l'archipel des Tuamotu. Cette exclusion a entraîné une diminution de 25% des affaires classées en DIV, et explique à elle seule l'apparent paradoxe de ce bilan 2011 qui confirme, en réalité, la tendance haussière des années précédentes.

Une meilleure connaissance du MRCC Papeete et de ses capacités d'action, favorisant progressivement une remontée d'alerte plus rapide, explique vraisemblablement cette croissance régulière du nombre d'opérations traitées par le MRCC.



L'examen des chiffres de l'année 2011 et leur comparaison avec ceux des années précédentes confirme également l'absence totale de saisonnalité de l'activité opérationnelle du MRCC : aucun pic similaire à ceux observés en métropole au cours de la saison estivale n'est observé en Polynésie française. Cette absence de saisonnalité a été d'autant plus marquée en 2011 qu'aucun phénomène naturel de type cyclone ou tsunami n'est venue l'infléchir.



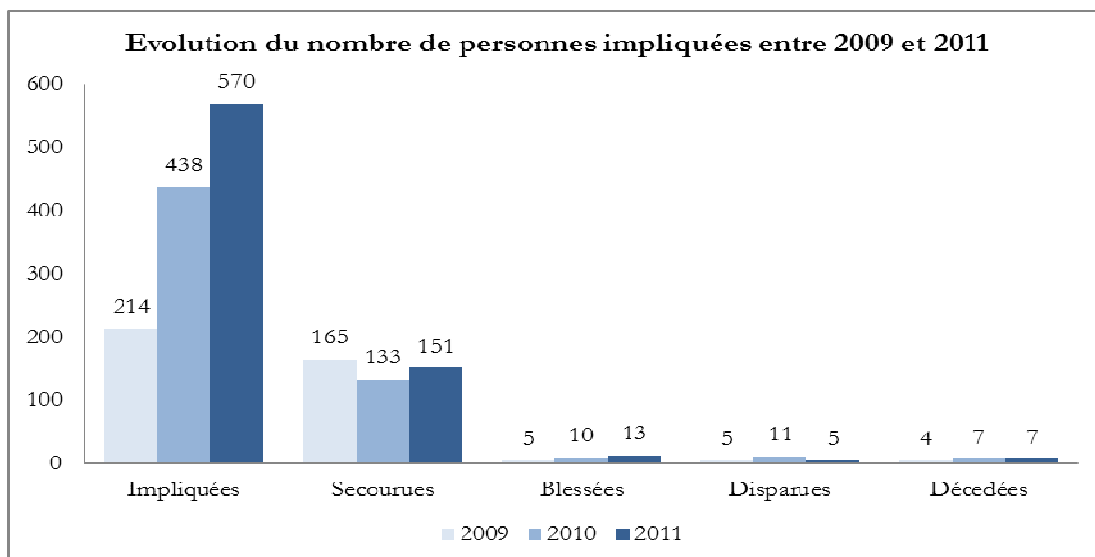
1.2 Bilan humain

Le nombre de personnes impliquées dans les alertes traitées par le MRCC Papeete a connu une très forte hausse cette année, passant de 438 en 2010 à 570 en 2011 (+ 30%). Le nombre de personnes secourues, c'est-à-dire celles qui ont fait l'objet d'une opération de recherche et de sauvetage, est en revanche plus stable (+13% par rapport à 2010, mais - 8,4% par rapport à 2009). La forte hausse du nombre de personnes impliquées dans les alertes traitées par le MRCC reflète donc la hausse du nombre des demandes d'assistance reçues par le MRCC Papeete (voir *1.1 Synthèse de l'année*).

Le nombre de blessés évolue légèrement et s'élève à 13. Le nombre total de morts et de disparus est à l'inverse en recul, passant de 18 en 2010 à 12 en 2011. Les décès et disparitions enregistrés en 2011 se répartissent comme suit :

- 7 décès : 4 plongeurs en apnée (chasse sous-marine), 1 marin-pêcheur, 1 pratiquant de loisir nautique (paddleboarder) et 1 marin de commerce
- 5 disparitions : 2 marins-pêcheurs, 2 plaisanciers et 1 passager

L'analyse des décès et des disparitions enregistrés en 2011 fait apparaître une forte augmentation des accidents de chasse sous-marine. A l'inverse, le nombre de morts enregistrés pour la pêche professionnelle et les transits inter-îles est en diminution, tendant par conséquent à indiquer que les efforts de prévention déployés commencent à porter leurs fruits. Cette lecture est confortée par une analyse plus détaillée des accidents mortels enregistrés à la pêche, dont il ressort que ceux-ci sont principalement intervenus (3 victimes sur 4) à bord de navires étrangers.

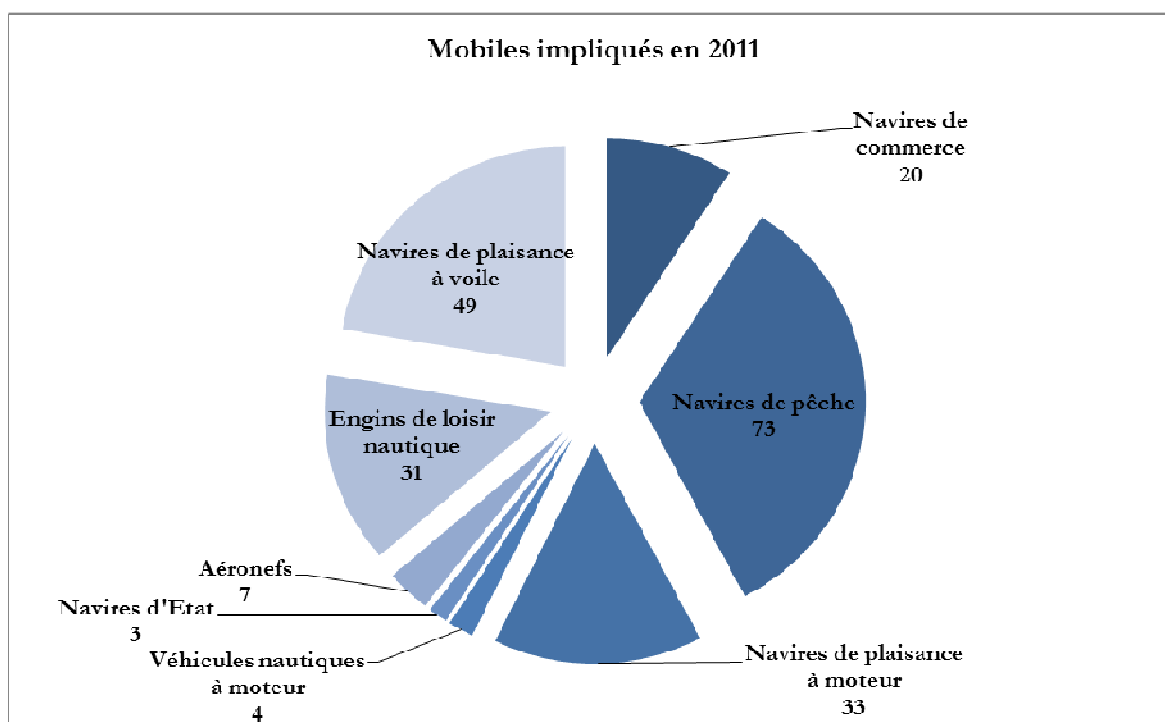


1.3 Bilan par activité

A l'instar du nombre de personnes impliquées dans les alertes traitées par le MRCC, le nombre de navires impliqués dans ces alertes a également connu une forte hausse cette année, passant de 122 en 2010 à 178 en 2011 (+ 46%).

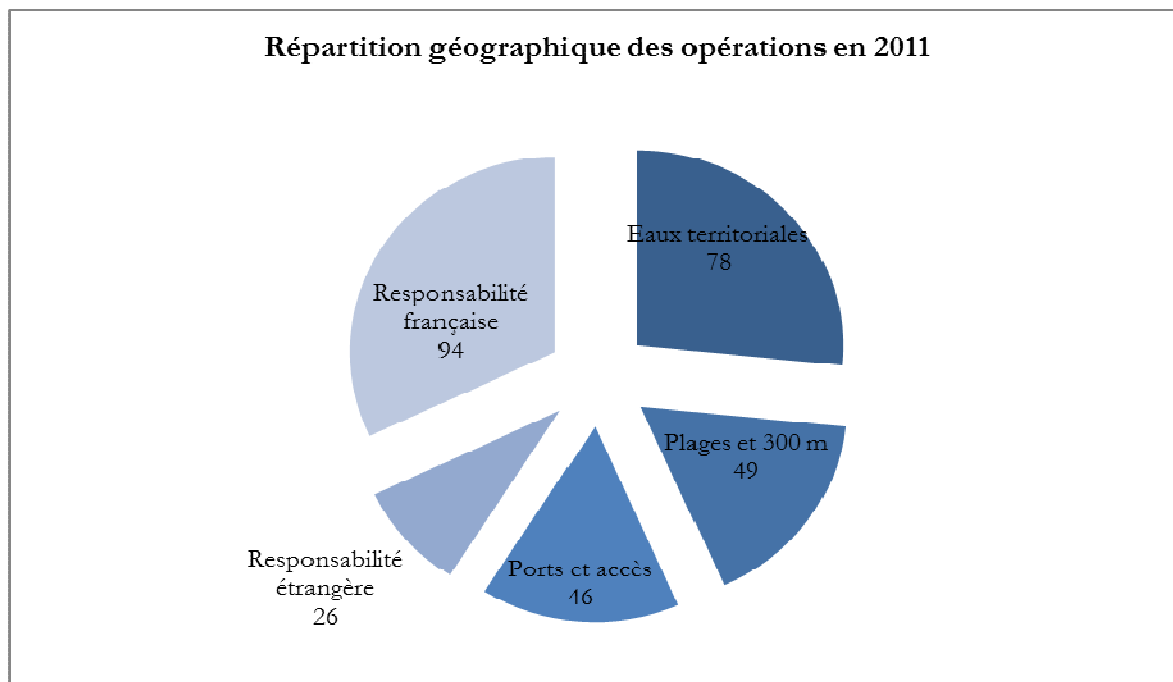
Les activités récréatives, qu'elles s'exercent à partir d'engins de loisir nautique (va'a, kite-surf...) ou de navires de plaisance, génèrent une activité sensiblement équivalente aux activités maritimes professionnelles (pêche, commerce), au sein desquelles la pêche professionnelle occupe une place prépondérante.

Le nombre d'interventions coordonnées au profit de pirogues de type va'a (19) mérite d'être signalé.



1.4 Répartition géographique

L'analyse de la classification proposée par le système statistique national (voir ci-dessous) fait apparaître la part importante des affaires survenant au-delà des eaux territoriales (12 milles nautiques).



Cette caractéristique se traduit, compte-tenu de la concentration des moyens d'Etat sur l'île de Tahiti et des distances qui séparent les différents archipels de Polynésie, par des opérations souvent longues et au cours desquelles le recours à des moyens privés constitue une nécessité. De ce trait fondamental de la gestion des opérations de sauvetage en Polynésie découle, notamment, tout l'intérêt de la démarche entreprise par la Fédération d'Entraide Polynésienne de Sauvetage en Mer (FEPSM) pour organiser et rationaliser, sous son égide, la contribution de moyens privés identifiés aux opérations de sauvetage.

L'analyse de la répartition de l'activité opérationnelle du MRCC par archipel confirme quant à elle que cette activité est très concentrée sur l'archipel de la Société, qui regroupe l'essentiel de la population et des activités maritimes en Polynésie française.

	AUSTRALES	GAMBIER	MARQUISES	TUAMOTU	SOCIETE	AUTRES
SAR	2	0	13	9	97	22
MAS	0	0	3	4	42	5
DIV	2	1	6	21	46	20
TOTAL	4	1	22	34	185	47

1.5 Acteurs sollicités

En accord avec les observations effectuées au paragraphe précédent, les navires sur zone et les moyens privés restent, et de loin, les premiers contributeurs des opérations coordonnées par le MRCC Papeete.

S'agissant des acteurs institutionnels, la Gendarmerie nationale est, en nombre d'interventions, le partenaire le plus fréquemment sollicité (83 interventions en 2011). Les moyens des FAPF ont toutefois le temps d'intervention le plus élevé, compte-tenu de la nature des missions sur lesquelles ces moyens sont engagés (évacuations et recherches à longue distance).

Le nombre de missions aériennes effectuées par les FAPF a légèrement décliné en 2011, passant de 38 en 2010 à 32 cette année, dont 17 effectuées par les Gardian de la Marine nationale (27 en 2010). Cette diminution du nombre des missions aériennes effectuées par aéronefs à voilure fixe s'explique notamment par :

- une meilleure connaissance et coordination des moyens privés par le MRCC
- une diminution des incertitudes sur la position des navires en difficulté, l'équipement d'un nombre croissant de navires en balises de détresse permettant une réception automatisée et plus précise des alertes.

La FEPSM, pour sa deuxième année d'existence, a effectué 24 interventions, soit 10 de plus qu'en 2010.

Mérite enfin d'être signalée l'importance de la contribution des moyens communaux – et notamment de leurs navires – aux opérations coordonnées par le MRCC.

Moyens	Interventions	Temps d'intervention
Gendarmerie	87	144 h 08
Moyens privés/famille	63	561 h 07
Moyens communaux	38	97 h 53
FEPSM	24	45 h 02
Pompiers	22	31 h 26
Navires de pêche et de charge	20	339 h 43
SAMU	15	10 h 53
Hélicoptères FAPF	14	34 h 50
Marine nationale	13	91 h 30
Moyens portuaires	11	48 h 09
CCMM	7	02 h 05
Aéronefs à voilure fixe FAPF	4	69 h 48 (dont Gardian 66 h 03)
Douanes	3	08 h 42

1.6 Origine des alertes

Les moyens utilisés par les personnes et navires en difficulté pour transmettre l'alerte ont été les suivants :

Moyen d'alerte	Nombre d'occurrences en 2011
Balises Cospas/Sarsat	54 (dont 36 fausses alertes)
MF/HF ASN	04 (dont 4 fausses alertes)
MF/HF Phonic	03
VHF Phonic	43
Signaux pyrotechniques	08 (dont 1 fausse alerte)
Autres signaux réglementaires	02 (dont 1 fausse alerte)
Téléphone à la mer/GSM	23
Téléphone à terre	122 (dont 19 fausses alertes)
Téléphone à la mer/Satellite	09
INMARSAT C	04 (dont 1 fausse alerte)
Télécopie	12
Autres moyens d'alerte	09 (dont 1 fausse alerte)
Total	293 (dont 63 fausses alertes)

Le taux de fausse alerte (21,5%) reste élevé.

Le moyen d'alerte privilégié est le téléphone (fixe ou portable), même si ses caractéristiques limitent son usage aux opérations côtières. Le MRCC s'est par conséquent rapproché des services spécialisés du Pays pour obtenir un numéro simplifié, facilement assimilable par tous.

L'emploi de la VHF (+ 39%) a également connu une hausse significative. L'utilisation de signaux pyrotechnique est en régression (- 58%).

2. SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION MARITIME

2.1 Suivi du trafic maritime

Il n'existe pas en Polynésie de système de comptes rendus obligatoires similaires à ceux imposés aux navires de commerce au large des côtes européennes.

Les caractéristiques de la zone (distance entre les îles, risques de dérive longues en cas d'avarie) ont cependant conduit à mettre en place un système de suivi du trafic inter-îles effectué dans l'archipel des Tuamotu sous l'égide des municipalités. Les déclarations de partance transmises par les mairies au départ de ces navires font l'objet d'un suivi quotidien par le MRCC, permettant ainsi de diminuer les délais de remontée de l'alerte en cas d'incident.

220 déclarations de partance (1758 personnes transportées) ont été reçues cette année – contre une centaine les années précédentes. Cette augmentation importante s'explique par les efforts de communication et de prévention entrepris auprès des mairies.

La navigation de plaisance entre archipels de Polynésie fait également l'objet d'un suivi particulier, qui s'appuie sur l'obligation de signalement auprès des services de police ou de gendarmerie (TRAMAR) édictée par l'arrêté du 1^{er} juin 1984 relatif au contrôle des navires de plaisance.

L'exploitation de ces TRAMAR fait apparaître que 680 voiliers de grande plaisance océanique ont transité en zone de compétence du MRCC Papeete en 2011, avec une augmentation sensible des

arrivées en mars/avril et des départs au mois d'août. Les principaux points d'entrée sont l'archipel des Marquises et de la Société. 153 navires n'ont fait escale qu'à Tahiti.

2.2 Service de trafic maritime

Voir chapitre sur les renseignements sur la sécurité maritime.

2.3 Service d'assistance maritime

Aucune occurrence en 2011.

3. SURVEILLANCE DES POLLUTIONS

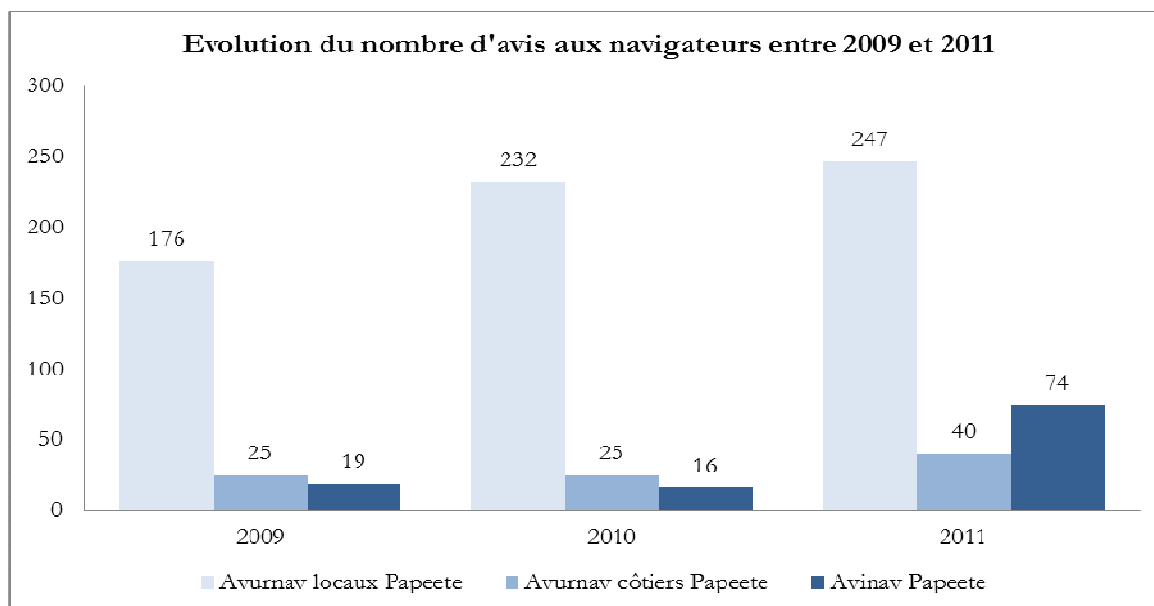
Seuls deux signalements de pollution ont été reçus par le MRCC Papeete en 2011, et se sont avérés après investigation sur zone ne pas correspondre à des pollutions réelles.

4. RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME

4.1 Elaboration et diffusion de l'information nautique

Par délégation du commandant de zone maritime, coordonnateur national délégué du SHOM pour l'information nautique en zone Polynésie française, le MRCC Papeete assure l'élaboration et la diffusion des AVINAV (avis aux navigateurs) et des AVURNAV (avis urgent aux navigateurs) locaux et côtiers dans la zone de responsabilité française en NAVAREA XIV, zone placée sous la coordination générale de la Nouvelle-Zélande.

Le MRCC Papeete a élaboré et diffusé en 2011 40 AVURNAV côtiers (25 en 2010), 247 AVURNAV locaux (232 en 2010) et 74 AVINAV (19 en 2010).

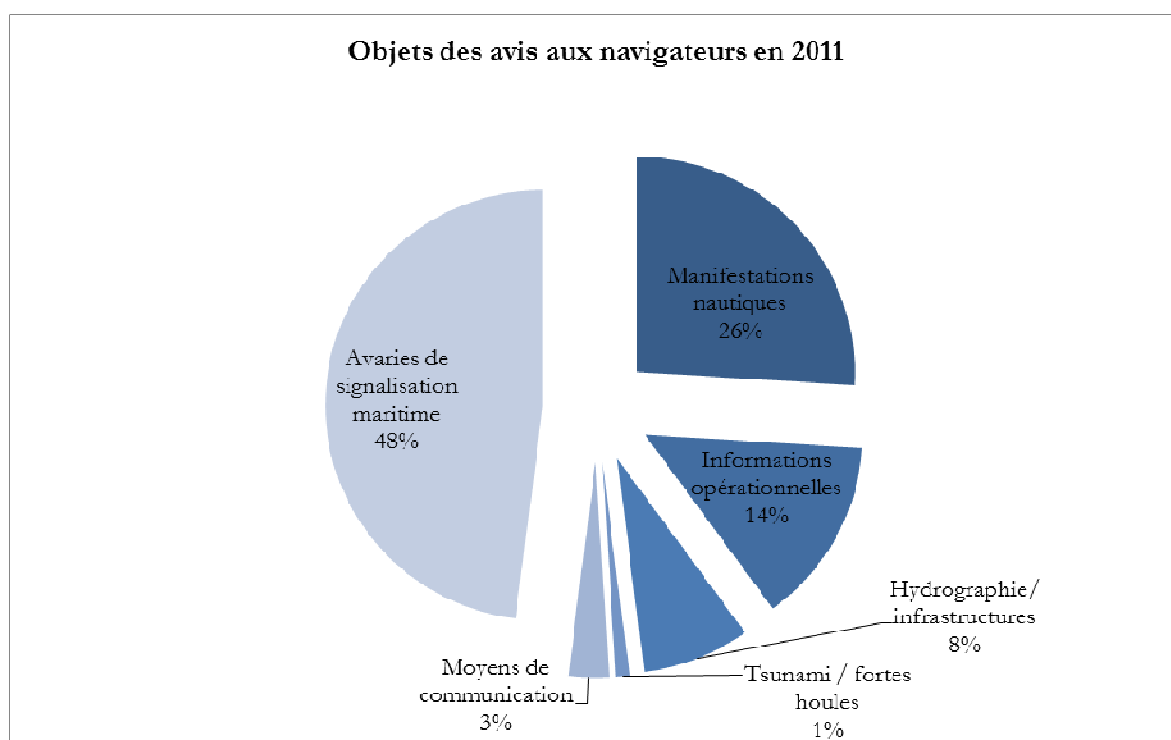


2011 a également été l'année de la refonte de l'instruction permanente sur l'information nautique en Polynésie française et à l'île de Clipperton par la signature de l'instruction permanente n°02 CZM/AEM du 08 mars 2011. Cette instruction réalisée en étroite collaboration avec le SHOM, qui a contribué à la mise en place d'une organisation plus rationnelle, doit être le document de référence pour les autres départements et collectivités d'outre-mer.

Les efforts ont également été orientés vers :

- une plus grande collaboration avec les différents organismes intervenant dans le processus de recueil et de transmission de l'information nautique (Etat et Pays) en vue de favoriser une meilleure circulation de l'information
- une publicité et une communication accrues, ayant pour but de renforcer la visibilité de la fonction de renseignement de sécurité maritime assurée par le MRCC Papeete

Si l'ensemble de ces actions explique l'augmentation significative du volume d'AVURNAV, celle du nombre d'AVINAV est essentiellement due à une gestion plus automatique de l'information nautique (transfert de l'information urgente vers l'information rapide au bout de deux mois).



4.2 Diffusion des bulletins météorologiques

Le MRCC Papeete assure en outre la diffusion sur VHF (archipel de la Société) et HF des bulletins météorologiques établis par Météo France. Cette diffusion est réalisée à raison de 4 vacations quotidiennes sur VHF et de 2 vacations quotidiennes sur HF, complétées par une diffusion dès réception des bulletins météorologiques spéciaux (BMS) établis par Météo France en cas de dégradation significative des conditions météorologiques (vent supérieur à 8 Beaufort). 117 BMS large et 7 BMS côtier ont ainsi été diffusés en 2011.

Les alertes tsunami sont transmises aux usagers de la mer de la même manière que les bulletins météorologiques spéciaux.

CONCLUSION

L'année 2011 aura été celle de la professionnalisation du MRCC Papeete. Amorcé en 2010 avec l'affectation au MRCC de trois chefs de quart ayant préalablement servi en CROSS (Centre Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage, équivalents en métropole du MRCC), ce mouvement a été parachevé par l'arrivée en janvier 2011 de cinq chefs de quart CROSS supplémentaires. Ces affectations permettent au MRCC Papeete de disposer désormais de huit chefs de quart certifiés et de répondre ainsi aux normes de l'Organisation Maritime Internationale qui recommande, pour armer un poste 24 heures sur 24 et 365 jours par an, une équipe de 8 personnes qualifiées.

Désormais doté d'un niveau de professionnalisme très proche de ses homologues métropolitains, le MRCC Papeete a également été modernisé. Une nouvelle salle opérationnelle, plus adaptée à la gestion d'événements majeurs, a été mise en place à l'occasion du déménagement du MRCC Papeete de la base navale vers les bâtiments du commandement supérieur des forces armées en Polynésie française, abritant depuis septembre 2011 les locaux du Centre maritime commun. Une gestion plus informatisée des opérations permet gains de temps et d'efficacité.

Professionnalisé, modernisé, le MRCC a par conséquent pu travailler à renforcer sa visibilité au sein de la sphère maritime polynésienne et auprès des différents acteurs institutionnels – services de l'Etat, mairies, administrations du Pays –, favorisant par conséquent une remontée plus rapide des alertes et le développement d'un « réflexe MRCC » auparavant moins présent, notamment dans les îles les plus éloignées.

Ce changement d'attitude devrait permettre de gagner encore en efficacité dans la conduite des opérations de recherche et de sauvetage, diminuant ainsi le risque d'issue dramatique et le temps de mobilisation des moyens de secours, dont le potentiel sera par conséquent mieux préservé. La poursuite et le renforcement des efforts entrepris en matière d'information et de sensibilisation des usagers de la mer, en synergie avec les différentes administrations de l'Etat et du Pays concernées, apparaissent à cet égard fondamentaux.

Par-delà la poursuite de ce travail partenarial avec les services du Pays et de l'Etat en faveur d'une meilleure information des usagers, les ambitions du MRCC pour 2012 sont nombreuses :

- finaliser, en liaison avec l'ensemble des services concernés et sous l'égide du bureau Action de l'Etat en mer, la mise en place du plan ORSEC maritime, puis procéder à sa validation par le biais d'exercices dont la préparation sera assurée par le MRCC
- mettre en place un numéro d'appel aisément assimilable et désormais affecté de manière permanente au MRCC
- moderniser le réseau VHF du MRCC en procédant, avec l'étroit soutien des services de l'aviation civile et du ministère de la Défense, au remplacement des actuels émetteurs-récepteurs de l'OPT
- sécuriser, de manière plus générale, le réseau de communications dont dispose le MRCC en améliorant notamment la redondance des équipements les plus sensibles

- soutenir et conforter les actions de la FEPSM (Fédération d'Entraide Polynésienne de Sauvetage en Mer) afin qu'elle s'intègre pleinement à la chaîne opérationnelle de la recherche et du sauvetage en mer, notamment par la définition d'un schéma directeur
- cartographier et renforcer la surveillance des routes maritimes traversant la zone de compétence du MRCC Papeete, conformément au récent décret du 30 décembre 2011 portant organisation de la surveillance de la navigation maritime
- poser, avec les services de l'aviation civile, les premières pierres d'un centre de coordination des opérations de recherche et de sauvetage commun (JRCC), dont la réussite pourrait ouvrir des perspectives intéressantes pour les autres centres.

L'officier en chef de première classe du corps
technique et administratif des affaires maritimes
Régis GAILLARD

Directeur du MRCC Papeete